



HAL
open science

Sur la conceptualisation de la “ langue écrite ” dans les théorisations linguistiques du début du XXe siècle

Pierre-Yves Testenoire

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Testenoire. Sur la conceptualisation de la “ langue écrite ” dans les théorisations linguistiques du début du XXe siècle . Dossiers d'HEL, 2016, Écriture(s) et représentations du langage et des langues, 9, pp.34-46. halshs-01304756

HAL Id: halshs-01304756

<https://shs.hal.science/halshs-01304756>

Submitted on 20 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR LA CONCEPTUALISATION DE LA « LANGUE ÉCRITE » DANS LES THÉORISATIONS LINGUISTIQUES DU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

Pierre-Yves Testenoire

Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, PRES Sorbonne Paris Cité
Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, UMR 7597

RÉSUMÉ

La conceptualisation de la « langue écrite » comme objet linguistique spécifique semble liée à l'autonomisation de la discipline au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Délimitant leur objet et leurs méthodes vis-à-vis de la philologie, les théoriciens de la langue de la première moitié du XX^e siècle se confrontent au problème du statut des productions écrites. Comment ces linguistes appréhendent-ils alors l'actualisation de la langue par l'écriture ? Comment définissent-ils – ou ne définissent-ils pas – la « langue écrite » comme champ autonome appelant des méthodes spécifiques ? Le présent article interroge le concept de « langue écrite » dans un corpus d'écrits théoriques francophones du début du siècle. Il se concentre, en particulier, sur le statut de ce concept dans l'enseignement de linguistique générale de Ferdinand Saussure et dans l'élaboration de la stylistique de Charles Bally.

MOTS-CLEFS

Langue littéraire – Ferdinand de Saussure – Charles Bally – Stylistique – Louis Havet

ABSTRACT

The conceptualization of "written language" as a linguistic object seems related to the rising autonomy of linguistics at the turn of the 20th century. While the language theoreticians of the first half of the twentieth century set their object and their methods vis-à-vis the philology, they are confronted to the problem of the status of written productions. How these linguists grasp the actualization of language through writing? How do they or don't they define "written language" as an autonomous field which requires specific methods? This paper questions the concept of "written language" in a corpus of theoretical works written in early century French. It focuses in particular on the status of this concept in the courses in general linguistics of Ferdinand de Saussure and in the stylistics of Charles Bally.

KEY WORDS

Literary language - Ferdinand de Saussure – Charles Bally – Stylistics – Louis Havet

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Moment réflexif pour la linguistique, les premières décennies du siècle se caractérisent par une défiance vis-à-vis de l'écriture et des systèmes graphiques dont témoignent, à l'échelle européenne, le projet d'alphabet phonétique international et, dans le contexte français, le débat autour de la réforme avortée de l'orthographe de 1900. Il convient de voir dans cette défiance un héritage de l'enseignement néogrammaire et une permanence du primat accordé au phonétique. On peut aussi y déceler une affirmation disciplinaire des linguistes vis-à-vis de la philologie ou encore la mise à distance délibérée d'un point de vue idéalisant, puriste ou normatif sur la langue qui sublime certaines formes d'expressions linguistiques aux dépens d'autres. Cette défiance à l'égard des productions écrites s'expriment, dans les écrits linguistiques de cette période, à l'aide de métaphores qui ressortissent à trois catégories : les métaphores naturelles, les métaphores textiles et les métaphores mimétiques.

Les métaphores naturelles sont fréquentes et ne sont pas l'apanage des tenants d'un « paradigme naturaliste ». ¹ Les productions écrites sont alors comparées à des éléments ossifiés ² ou à des végétaux mis dans un herbier. ³ La langue parlée s'oppose à la langue écrite comme l'eau vive d'un fleuve s'oppose à la glace ⁴ ou à des « flaques immobiles et stagnantes ». ⁵ Selon la métaphore de « la vie du langage » dont l'ouvrage de Carita Klippi (2010) a récemment analysé la productivité pour la période qui nous intéresse, l'écriture apparaît comme un élément mortifère.

La deuxième représentation fait de l'écriture un obstacle à l'observation de la langue par le linguiste et emprunte le plus souvent ses images à l'univers textile. Ce sont les métaphores de l'écriture comme une « enveloppe » ⁶, un « voile » ⁷, un « vêtement » ⁸ – forcément mal taillé –, un « manteau rigide » ⁹, un « corset de force » ¹⁰, voire une « guenille » ¹¹ jetée sur le corps de la langue. Ces images récurrentes se retrouvent d'une manière quasi concomitante dans *Le Langage* de Vendryes et dans l'enseignement de linguistique générale de Saussure, sans que l'un ait pu directement l'emprunter à l'autre. À l'intersection de ces images de l'obstacle et des représentations naturelles précédentes, se situent la formule de Vendryes qui fait de l'écriture « un objet mort sur un être vivant » ¹² et l'image de la « coquille » que Saussure envisage dans ses cours et récuse au profit de la « guenille ». ¹³ Cette métaphore connaît un renversement dans certains ouvrages sur l'écriture : ainsi en va-t-il dans celui de Gelb où c'est le signe graphique qui reçoit un « vêtement linguistique ». ¹⁴

La dernière grande analogie utilisée pour l'écriture est culturelle : c'est celle de l'image, du portrait, de la photographie. L'analyse critique de l'écriture comme représentation trompeuse s'inscrit alors dans la droite ligne de la critique platonicienne de la mimésis. Le *Cours de linguistique générale* (désormais *CLG*) est le représentant le plus illustre de ce troisième paradigme. ¹⁵

Ces trois représentations convergent vers une union essentialiste de la langue et de la voix, à l'égard de laquelle l'écriture fait figure de représentation seconde, externe et dégradée. Dans

¹ Sur ce paradigme, cf., entre autres, Auroux 2007 et Desmet 1996.

² Vendryes 1921, p. 303.

³ Dauzat 1906, p. 7-8 et Bally 1925, p. 71-72.

⁴ Bally 1925, p. 13 et Vendryes 1921, p. 303.

⁵ Henry 1896, p. 63.

⁶ Saussure 1968, *CLG/E* 105.

⁷ Saussure 1968, *CLG/E* 571-572.

⁸ Brunot 1905, p. 21-22, p. 68 ; Vendryes 1921, p. 370, 372.

⁹ Vendryes 1921, p. 350 et 364.

¹⁰ Saussure 1974, p. 8 : *CLG/E* 3285.5.

¹¹ Saussure 1968, *CLG/E* 572.

¹² Vendryes 1921, p. 364.

¹³ Saussure 1968, *CLG/E* 572.

¹⁴ Gelb 1973, p. 13.

¹⁵ Cf. Saussure 1968, *CLG/E* 447-449, 469, 580.

ce cadre, la locution « langue écrite » à laquelle nous proposons de nous intéresser n'apparaît pas avoir grand sens. Si l'on s'en tient à ces représentations, l'adjectif n'introduit qu'une spécification ou une modulation superficielle du concept dénoté par le nom ; l'expression n'est alors qu'une commodité rhétorique. Il est pourtant remarquable que la locution « langue écrite » est employée dans quasiment tous les écrits du début du siècle qui se proposent de déterminer ce qu'est la langue. Alors même que dans leur structure, les ouvrages de linguistique générale de Saussure, de Bally, de Vendryes ou de Sapir, semblent rejeter dans les marges la question de l'écriture, – soit en l'évacuant en ouverture, soit en la traitant en appendice – la locution « langue écrite » employée incidemment, mais néanmoins avec récurrence dans le corps des ouvrages, réintroduit le fait scripturaire au cœur même de son objet. Tantôt définie, tantôt non, la récurrence terminologique n'implique cependant pas nécessairement une conceptualisation. Comme le notait Nina Catach, en préambule des actes d'un colloque consacré à ce thème il y a une vingtaine d'années, « la langue écrite [...] est un concept par essence polysémique ». Elle ajoutait : « et ce n'est pas un hasard ».¹⁶ La langue écrite, en effet, engage des conceptions de la langue et des conceptions de l'écriture qui, souvent, se co-déterminent. D'elles dépendent le plan sur lequel se déploie la restriction de l'extension du nom qu'implique l'adjectif. La « langue écrite » désigne-t-elle dès lors une forme – une langue –, une substance de l'expression, un corpus – l'ensemble des énoncés écrits produits dans un même idiome –, une norme, etc. ? C'est cette polysémie potentielle qu'il s'agit ici d'interroger dans les écrits théoriques de langue française du début du XX^e siècle.

Notre étude est circonscrite aux écrits francophones sur une période qui correspond grosso modo aux deux premières décennies du siècle. Ont été privilégiés, pour la période considérée, les écrits théoriques qui s'inscrivent dans une perspective de linguistique générale : c'est-à-dire principalement ceux de Charles Bally, d'Antoine Meillet, de Ferdinand de Saussure, d'Albert Sechehaye et de Joseph Vendryes. Les descriptions grammaticales ou les écrits sur l'orthographe ont, en revanche, été laissés de côté. Notre interrogation porte moins sur l'interaction entre langue parlée et écriture que sur le statut de la « langue écrite » dont on se demandera s'il fait l'objet, dans ce corpus, d'une conceptualisation. Les résultats ici présentés portent sur les œuvres qui témoignent des questionnements les plus aboutis relatifs à la « langue écrite » et à son autonomie potentielle : l'œuvre de Saussure d'abord, celle de Bally, ensuite. L'ordre suivi n'obéit au respect ni d'une quelconque chronologie – certains écrits de Charles Bally examinés sont, en effet, antérieurs au *CLG* – ni d'une filiation intellectuelle établie a priori ; il vise à mettre en évidence que, sur la question de la « langue écrite », la pensée de Bally élargit, tout en complexifiant, l'approche de son maître.

1. « LANGUE ÉCRITE » ET « LANGUE PARLÉE » : QUELLE DUALITÉ ?

L'intérêt théorique de la question d'une « langue écrite » chez Saussure ne va pas de soi. Si, selon le *CLG*, la langue est une forme étudiable séparément de la parole, et si l'écriture est un système de signes dont la mission est de la représenter, le syntagme « langue écrite » désigne donc la « langue qui est représentée par l'écriture ». C'est manifestement le sens de la seule occurrence de cette locution dans le *CLG* : à la deuxième page de l'ouvrage où il est question, dans le cadre liminaire du « Coup d'œil sur l'histoire de la linguistique », de la critique philologique qui « s'attache trop servilement à la langue écrite et oublie la langue vivante ».¹⁷ Si la plupart des occurrences de cette locution dans les cahiers d'étudiants souscrivent à cette acception de « langue représentée par l'écriture », il en est d'autres dont le traitement s'avère plus problématique.

¹⁶ Catach 1988, p. 17.

¹⁷ Saussure 1916, p. 14.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

La réflexion saussurienne sur l'écriture ne saurait se résumer, on le sait, au chapitre 6 de l'introduction du *CLG* intitulé « Représentation de la langue par l'écriture ». L'écriture reçoit, dans l'ensemble du *CLG*, un traitement profondément ambivalent : critiquée comme une médiation trompeuse de la langue, elle est aussi sollicitée comme un *analogon* pertinent pour réfléchir aux caractéristiques de l'objet linguistique. L'écriture chez Saussure participe ainsi de ce que nous avons appelé un double processus de *voilement* et de *dévoilement* de la langue¹⁸. Les manuscrits autographes ont en outre révélé que les systèmes de signes graphiques – tout particulièrement dans la note sur Whitney et dans les manuscrits sur les légendes – occupent une place centrale dans la réflexion sémiologique du linguiste. Quant aux cahiers d'anagrammes, s'ils développent, avec l'hypothèse du *stab*, une réflexion parallèle sur l'écriture¹⁹, ils sont surtout le lieu d'une mise en pratique conflictuelle, quasi vertigineuse, des rapports entre l'oral et l'écrit. Ces documents, s'ils ne sauraient totalement invalider la thèse d'un phonocentrisme saussurien, invitent à affiner l'image donnée par le chapitre 6 du *CLG*.²⁰ Nous nous bornerons ici à la réflexion des cours de linguistique générale dispensés entre 1907 et 1911. L'observation des manuscrits préparatoires et des cahiers d'étudiants révèle, sur ce point, que la question du statut de la « langue écrite » se pose à plusieurs reprises et reçoit des réponses différentes dans le déroulement des cours. Ces variations sont le reflet d'un débat peu connu, qui a son importance pour la genèse de la linguistique générale saussurienne, et dont le *CLG* ne garde pas la trace.

Le chapitre sur l'écriture du *CLG* résulte de la fusion de trois développements, présents dans les trois cours (1907 ; 1908-1909 ; 1910-1911). Ces trois développements obéissent à une même finalité : il s'agit d'inventorier les erreurs commises par les linguistes, au premier rang desquelles Saussure place celles dues au médium trompeur de l'écriture. La mise en garde contre l'écriture se combine avec une invitation à lui substituer une analyse rationnelle des sons de la langue. Ainsi, les développements du premier et du troisième cours laissent la place à un exposé de « phonologie », succession logique que les éditeurs conservent dans le *CLG*.

La position vis-à-vis des énoncés écrits n'est pas homogène dans les trois cours. Le premier paraît s'attacher plus que les autres à dégager l'étude de la langue des phénomènes écrits. Même après avoir analysé la prégnance de la transcription écrite sur la perception qu'ont les sujets parlants de leur langue, Saussure propose d'exclure tout phénomène d'écriture du champ de la linguistique qu'il entend définir. Il affirme ainsi au début de son cours, d'après les cahiers d'étudiants, la résolution suivante : « Nous nous confinerons donc résolument dans la langue parlée ».²¹ À la fin, il est question de « la langue (dont nous avons éliminé l'écriture !) ».²² Un fait, à cet égard, passe constamment inaperçu dans ce premier cours : Saussure se propose de diviser la linguistique, selon le critère de l'écriture, en deux sciences distinctes. Il est vrai que le passage en question, consigné dans les cahiers d'Albert Riedlinger, ne figure pas dans l'édition critique du *CLG* de Rudolf Engler :

L'erreur suggérée par l'écriture étant générale, on peut dire que les lois phonétiques se transforment quand la langue parlée s'adjoint un système de signes écrits. On a alors dans la langue deux axes sémiologiques ; même si l'on considère ces phénomènes de falsification

¹⁸ Testenoire 2013, p. 238-248.

¹⁹ Dans les manuscrits d'anagrammes, Saussure s'interroge sur la polysémie du substantif *stab* en vieux haut allemand désignant « a.) baguette b.) phonème allitérant de la poésie c.) lettre » (Bibliothèque de Genève, Ms. fr. 3963/5, f°10). Il développe alors l'hypothèse d'un système de comptabilité phonique à l'aide de baguettes présidant aux compositions poétiques orales. Cette hypothèse est du plus haut intérêt pour l'étude de la sémiologie de l'écriture chez Saussure : cf. Testenoire 2012 et 2013.

²⁰ Sur ces différents traitements de l'écriture dans le corpus saussurien on consultera, à titre non exhaustif, Derrida 1967, Chiss et Puech 1983, Anis, Chiss et Puech 1988, Harris 1993 et 2003, Testenoire 2012 et 2013.

²¹ Saussure 1968, *CLG/E*, 562.

²² Saussure 1996, p. 102.

Pierre-Yves Testenoire

comme réguliers et non pas comme pathologiques, on a deux sciences linguistiques et il faut considérer la langue parlée tout à fait séparément de la langue écrite.²³

Cette proposition de deux sciences prend place dans un cours principalement consacré à dissiper les erreurs et les inconséquences de la linguistique de son temps. Une première option serait de donner à cette division une finalité pédagogique : les deux sciences linguistiques seraient un raccourci pour convaincre les étudiants que langue et écriture forment deux systèmes sémiologiques distincts. Une autre option est de lire cette division comme une proposition épistémologique. Dans ce cas, le passage ne dessinerait pas, comme d'autres endroits des cours ou des écrits saussuriens, une sémiologie de l'écriture externe, bien qu'en partie similaire, à la sémiologie linguistique, mais bien une étude « graphologique » parallèle à une « glossologie »²⁴ qui toutes deux participent de la linguistique. Ce qui plaide en faveur de cette seconde option est que la scission de la linguistique en fonction du critère de l'écriture n'est pas propre à l'enseignement de 1907. Elle est reprise sous une forme atténuée, en novembre 1908, dans l'introduction du deuxième cours, comme l'attestent les cahiers de Léopold Gautier et d'Albert Riedlinger :

Gautier : Nous nous trouvons de nouveau devant un aspect double. Il y a là une nouvelle correspondance entre deux systèmes et cette correspondance varie avec les écritures.

Riedlinger : La langue écrite et la langue parlée, (voilà encore) une des correspondances de la langue, un des doubles côtés : on a dualité des systèmes de signes dans la correspondance.²⁵

L'expression « double côté » n'est pas anodine : c'est celle dont Saussure vient de se servir dans sa leçon pour évoquer la distinction synchronie – diachronie²⁶ ; d'où les locutions adverbiales « de nouveau » et « encore ». Mais si la dualité qu'il relève ne l'amène pas ici à décréter deux sciences séparées, il affirme que « la langue parlée seule est l'objet de la linguistique ».²⁷ L'introduction du troisième cours tend à concilier ce double côté puisqu'il affirme, toujours d'après les cahiers d'étudiants, que « la linguistique devra s'occuper continuellement de la langue écrite » tout en maintenant que « son véritable objet [...] est la langue parlée uniquement ».²⁸ C'est cette position, différente de celle formulée dans le premier cours, que retiennent, à juste titre, les éditeurs du *CLG*. Car au bout du cheminement réflexif effectué par les cours de linguistique générale, c'est-à-dire dans les dernières leçons de mai et de juin 1911, c'est une autre division du champ de la linguistique qui est proposée. À une linguistique de la parole projetée mais non réalisée par Saussure répond une linguistique de la langue qui est, elle-même, divisée en deux disciplines : linguistique statique et linguistique évolutive. Mais à aucun de ces « embranchements » ou de ces « carrefours », comme les appelle Saussure²⁹, le critère de l'écriture n'apparaît. Et comme pour mieux souligner que la distinction envisagée en 1907-1908 est caduque, Saussure fait suivre, toujours d'après les cahiers d'étudiants, la formulation de ces embranchements d'une considération sur la prise en compte des énoncés écrits :

²³ Saussure 1996, p. 10.

²⁴ Saussure 1996, p. 11 : *CLG/E*, 562.

²⁵ Saussure 1968, *CLG/E*, 505.

²⁶ « Il y a là un côté double, un enchevêtrement difficile à débrouiller. Distinguer donc ces deux côtés : ce qui se passe dans le moment et ce qui se passe dans le temps, (dans des époques successives.) Ces deux côtés constituent deux disciplines différentes » (Saussure 1997, p. 5 : *CLG/E*, 505).

²⁷ Saussure 1997, p. 5-6 : *CLG/E*, 505.

²⁸ Constantin 2005, p. 85 : *CLG/E*, 104-105.

²⁹ Constantin 2005, p. 237 ; 270.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Par suite de ce dernier embranchement devant lequel nous sommes, quelle sera la forme que prendra rationnellement la linguistique ? La forme sous laquelle une science s'offre théoriquement, rationnellement, idéalement est indépendante de la manière dont on peut être forcé de la pratiquer. Si ce n'était pas vrai, nous aurions à peine le droit de parler d'une science linguistique, vu que la plupart des linguistes font en même temps de la philologie (la philologie n'a rien affaire en soi avec la linguistique).

L'on s'occupera des textes littéraires du slave aussi bien que de langue slave. Cela n'empêche pas l'objet linguistique de rester séparé de la matière littéraire et l'étude linguistique d'être séparée en principe de l'étude philologique.³⁰

Les subdivisions disciplinaires proposées en 1911 revendiquent de se fonder sur des clivages observés par l'examen méthodique de la structure du langage humain. C'est parce qu'elle repose sur un élément externe à la langue – l'écriture – que l'opposition de 1907 entre une linguistique de la langue écrite et une linguistique de la langue parlée est rejetée. La dénonciation des partitions disciplinaires fondées sur la pratique savante, illustrée par l'exemple de la philologie, apparaît surtout comme une réponse à un texte qui semble jouer un rôle dans l'évolution entre le premier cours et le troisième cours sur la question du statut de la langue écrite. Cet intertexte important des cours de linguistique générale, bien qu'inapparent à la seule lecture du *CLG*, est le compte rendu des *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* que Louis Havet fait paraître dans le *Journal de Genève* les 16, 18, 20 et 23 novembre 1908. Ce très long compte rendu fait écho au compte rendu que Havet publie, trente ans plus tôt, au sujet du *Mémoire sur le système des voyelles indo-européennes* dans le même journal.³¹ Louis Havet, titulaire de la chaire de philologie latine du Collège de France depuis 1885, est un ancien professeur de Saussure à Paris. Il entretient avec lui un débat sur le partage disciplinaire de la linguistique et de la philologie, dont se font écho la correspondance et certains passages des cours de linguistique générale³². Or, le texte qui paraît dans le *Journal de Genève*, à l'attention de Saussure, fait référence à ce débat. Le compte rendu en lui-même est précédé d'un long préambule où le philologue se demande « à quoi peut tenir (c'est là la vraie question) que l'étude du langage soit ainsi répartie en deux études, linguistique et grammaire ? » Après avoir cherché des causes historiques à cette division, en établissant la filiation parallèle « d'une grammaire fille de la Grèce et d'une linguistique fille de l'Inde », Havet situe cette dualité dans le langage même :

Si, après tant de travaux, il subsiste un dualisme de l'étude du langage, c'est nécessairement qu'il y a un dualisme du langage lui-même.

Le langage est double en effet. Il y a la langue parlée et il y a la langue écrite. [...] Envisagées comme objets d'étude, les deux langues diffèrent singulièrement, et leur dualisme ne fait que s'accuser.³³

La déduction des caractéristiques de l'objet d'étude à partir de la pratique scientifique correspond précisément à l'opération que Saussure récuse dans le passage du troisième cours que nous venons de lire. Par une étrange coïncidence, Louis Havet formule, dans des termes presque identiques, l'opposition que Saussure a exposée à ses étudiants, seulement quatre

³⁰ Constantin 2005, p. 270-271 : *CLG/E*, 1648-1650.

³¹ *Le Journal de Genève*, 25 février 1879, consultable sur : <http://www.letempsarchives.ch>.

³² Cf. Redard 1976, p. 344 et Saussure 1968, *CLG/E*, 506 : « Est-ce que la linguistique serait une branche des sciences philologiques ? Louis Havet a prétendu que la linguistique conduisait à la philologie. (C'est-à-dire que la linguistique marchait constamment dans la direction de la philologie.) Je ne partage pas cette opinion, quoique le problème ne soit pas éclairci ».

³³ *Le Journal de Genève*, 16 novembre 1908, consultable sur : <http://www.letempsarchives.ch>. Le texte est repris dans les *Bulletins de la Société linguistique de Paris*, 16, 1910, p. 21-54.

jours auparavant, à l'occasion de l'introduction du deuxième cours.³⁴ Mais Louis Havet propose une analyse différente de ce dualisme :

Le grammairien, c'est l'homme de la langue écrite ; le linguiste, l'homme de la langue parlée. Continuons pourtant à creuser la différence ainsi mise en lumière. Nous constatons aisément que le grammairien n'entrevoit la phonétique de ses auteurs que d'une façon partielle et indirecte d'après ce qu'en laisse transparaître la versification (laquelle souvent le trompe, parce qu'elle retarde sur la prononciation réelle). L'étymologie n'intéresse le grammairien qu'exceptionnellement, quand elle éclaire une nuance de sens. Ses recherches sur la flexion et le vocabulaire ne sont en général qu'une poursuite des imitations des précédents, c'est-à-dire des caprices fondés sur des hasards. Ainsi, tant qu'il s'agit des matériaux mêmes du langage, le grammairien vit de minuties décousues, bonnes pour un petit esprit ou un pédant. Où peut-il se montrer homme supérieur ? Dans le domaine où les données s'offrent à lui innombrables, complètes, homogènes, logiquement liées ; dans la science qui considère les matériaux au point de vue de leur agencement, la syntaxe. La syntaxe au sens le plus large ; car, outre celle qu'apprennent les écoliers, il y a une syntaxe plus haute, plus fine, plus psychologique, qui confronte plus étroitement les délicatesses de la langue et celles de la pensée ; c'est ce qu'on appelle la stylistique.

Tout au rebours du grammairien le linguiste. Son royaume à lui est celui de la phonétique. Par la phonétique, admirable instrument de précision forgé dans l'Inde au profit du rite, perfectionné en Europe au profit de l'histoire scientifique, le linguiste démêle avec une certitude merveilleuse tout ce qui, dans les matériaux du langage, comporte chronologie et succession. Il se joue sûrement en étymologie, découvrant en grec un radical commun de *ammes* ou *hêmeis* « nous » et de *nô* « nous deux » ; ou bien démontrant que les noms latins de la vache et de la brebis, *bôs* et *ovis*, sont des termes empruntés à l'étranger, et que le nom du marc d'olives, *amurca*, vient du grec par l'intermédiaire d'une langue tierce.³⁵

La description de l'activité du grammairien – s'intéressant à la versification et aux auteurs, tendant vers la stylistique – présente plus d'un point commun avec la philologie informée de la grammaire comparée que pratique Louis Havet. Le linguiste, quant à lui, a pour domaine la phonétique et la morphologie indo-européenne dont l'auteur du *Mémoire sur le système des voyelles indo-européennes* est le maître. S'il dessine en creux un double portait scientifique, le texte formule surtout une proposition épistémologique. En associant « langue parlée » et « tout ce qui, dans les matériaux du langage, comporte chronologie et succession », « langue écrite » et « les matériaux au point de vue de leur agencement », l'analyse de Louis Havet se distingue de celle de Saussure. Elle calque sur l'opposition langue écrite / langue parlée une opposition qui s'apparente à celle entre synchronie et diachronie. La lettre que Saussure adresse à Louis Havet, en remerciement de son compte rendu, traduit l'embarras que lui inspire une telle assimilation :

J'ai été fort intéressé, et je crois que d'autres linguistes genevois le seront comme moi, par le parallélisme et l'opposition que vous établissez entre *langue écrite – grammaire – syntaxe* et d'autre part : *langue parlée – linguistique phonéticienne*. Si je ne me trompe, une idée plus ou moins voisine de la vôtre se retrouverait dans celles auxquelles je me suis trouvé conduit moi-même, et qu'il m'est arrivé de professer à propos de la langue, mais sans que je puisse voir malheureusement si la coïncidence est aussi parfaite que je le souhaite, – il serait d'ailleurs presque vain de vouloir exposer en deux mots ce point de vue et ses divergences possibles avec ce que vous n'avez exposé que pour des lecteurs non spécialistes.³⁶

³⁴ Le passage du second cours où la langue écrite et la langue parlée sont assimilées à un des doubles côtés de la langue correspond, en effet, d'après les cahiers d'étudiants à la leçon du 12 novembre 1908.

³⁵ *Le Journal de Genève*, 16 novembre 1908 : *BSL*, 16, p. 26-27.

³⁶ Lettre de Saussure à Havet, 17 novembre 1908 : Redard 1976, p. 343.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Les précautions oratoires ne sauraient masquer son désaccord sur la superposition des deux « deux côtés » de la langue qu'il a distingués quelques jours auparavant dans la leçon d'ouverture du second cours. Il est remarquable qu'après la publication de l'article d'Havet, l'opposition de l'oral et de l'écrit n'est plus mentionnée par Saussure comme une dualité de la langue. Aussi est-il possible que ce texte, avec sa confusion entre langue écrite/langue parlée et synchronie/diachronie, ait contribué à effacer du projet saussurien l'autonomie d'une « linguistique de la langue écrite » envisagée dans le premier cours de linguistique générale.

2. LA « LANGUE ÉCRITE » DE CHARLES BALLY : UNE NOTION POLYSÉMIQUE

Dans son effort pour définir une stylistique indépendante de l'étude de la littérature, Charles Bally consacre une part importante de ses réflexions théoriques à la notion de « langue écrite ». Bien plus nombreux que ceux de Saussure, ses écrits sur cette question se caractérisent également par de notables flottements terminologiques. Si l'on s'en tient aux écrits des deux premières décennies du siècle, c'est-à-dire principalement au *Traité de stylistique française* et aux articles qui composent le recueil *Le Langage et la vie*, l'analyse du fait scripturaire s'articule sur trois plans. Cette triple articulation correspond à l'emploi polysémique que fait Bally de l'expression « langue écrite ».

La première dimension est la critique sémiotique de l'écriture. L'analyse de la langue écrite, appréhendée comme une « transposition ou une déformation » de la langue parlée, dûment attestée chez Bally³⁷, s'inscrit dans la continuité de la critique saussurienne du médium trompeur de l'écriture développée dans le chapitre 6 de l'introduction du *CLG*. Une différence notable est que, là où Saussure limite ses analyses aux morphèmes – l'exemple des désaccords de la graphie et de la prononciation de *roi* et de *loi* dans le *CLG*³⁸ –, Bally l'élargit à des phénomènes lexicaux, morphosyntaxiques et syntaxiques. Ce sont les exemples de l'emploi du passé simple, de la proposition participiale ou de la postposition du sujet qui servent à illustrer la mauvaise représentation de la langue par l'écriture³⁹. L'analyse de Bally rejoint cependant celle de Saussure en ce qu'elle conclut à l'incapacité structurelle de l'écriture à représenter un état de langue :

Voilà ce qui donne à la langue écrite sa physionomie particulière ; on s'explique ainsi pourquoi elle n'est pas et ne sera jamais identique à la langue parlée ; elle peut s'en approcher, elle peut la copier, mais cette copie est toujours une transposition ou une déformation. Sens particuliers donnés à des mots vagues, création de mots nouveaux, maintien d'autres mots en train de mourir, résurrection de vocables dès longtemps sortis de la circulation, phénomènes parallèles dans le traitement de la syntaxe et de la construction des phrases, etc., etc. : il n'est pas besoin d'une observation bien pénétrante pour constater tout cela dans le premier livre venu. En exagérant un peu, on pourrait dire que la langue écrite est « achronique » : loin de donner une idée de l'état contemporain d'un idiome, elle combine, dans un amalgame un peu hétéroclite, les divers états par lesquels il a passé.⁴⁰

Revenant plus loin sur le caractère « achronique » de la langue écrite, Bally ajoute : « par nécessité et par privilège, elle vit à la fois dans le passé, le présent et l'avenir »⁴¹.

Une deuxième dimension, qui est, en revanche, peu présente dans la réflexion saussurienne, est l'approche sociale de la problématique de l'écriture. Dans le *Traité de stylistique française*, Bally donne de la « langue écrite » une définition sociale et normative. « Un fait de

³⁷ Cf. Bally 1925, p. 13, 68, 71.

³⁸ Saussure 1916, p. 48-49.

³⁹ Cf. Bally 1925, p. 56, 104.

⁴⁰ Bally 1925, p. 69.

⁴¹ Bally 1925, p. 71.

langage », écrit-il, « qui reflète un état social supérieur ou une forme d'activité ou de pensée plus haute que celle du commun, appartient à la *langue dite écrite* »⁴². En tant que reflet d'un milieu social, la « langue écrite » s'oppose à ce que Bally appelle la « langue parlée » ou la « langue de conversation ». Cette seconde acception de la « langue écrite » rencontre ce que les textes de linguistique contemporains désignent par le syntagme de « langue littéraire ». Concept forgé par la philologie et la linguistique historique du XIX^e siècle, la « langue littéraire » désigne, selon la définition proposée par Gilles Philippe, « une langue commune dont l'avènement ralentit les processus évolutifs et, à tel moment précis, un état normé des pratiques langagières, celui d'une collectivité officialisée, tacitement ou non, comme sa norme élevée ».⁴³ Son modèle est la *koiné* grecque de l'époque hellénistique. Chez Bally, la « langue littéraire » désigne tantôt ce type historique de langue commune, tantôt la langue des écrivains⁴⁴ ; elle est surtout une spécialisation de la « langue écrite » qui, comme elle, désigne la norme élevée d'un idiome. Dans cette seconde acception de la « langue écrite », la prise en compte du phénomène scripturaire paraît facultative. C'est ce que semble indiquer plusieurs formulations, à premières vues, paradoxales du *Traité de stylistique française* :

Une expression n'a nullement besoin d'être « écrite » pour porter la marque de cette forme générale ; elle conserve ce caractère et même le montre mieux encore quand elle est employée dans le parler.⁴⁵

Nous avons vu que le terme de langue écrite ne suppose pas forcément l'emploi de la plume ; cela apparaîtra plus clairement encore par les exemples qui vont être mentionnés, et où la langue écrite entre directement en conflit avec la langue parlée.⁴⁶

On voit aussi que la langue « écrite » n'est jamais plus évocatrice que quand elle est « parlée ».⁴⁷

Des efforts pour distinguer les deux acceptions – scripturaire et normative – de la « langue écrite » s'observent, dans ses textes, grâce aux traces de modalité méta-énonciative : emploi non systématique de guillemets ou de périphrases - « *la langue dite écrite* »⁴⁸, « les nécessités inhérentes à l'usage de l'écriture (ne pas confondre avec « la langue écrite » définie plus bas) »⁴⁹... Les deux acceptions ne sont pas pour autant totalement disjointes. Elles se rejoignent, en particulier, dans l'analyse que Bally propose des phénomènes orthographiques. Sa dénonciation de l'orthographe porte moins sur le problème de la fidélité à la langue parlée, là où l'avait placée Saussure, que sur le terrain social et politique. Dans ses écrits à visée didactique, Bally dénonce avant tout dans l'orthographe l'instrument de sélection et de coercition sociale, renouant ainsi avec les arguments des défenseurs de la réforme orthographique de 1900⁵⁰. En définitive, le chevauchement des deux acceptions de la « langue

⁴² Bally 1909, p. 224.

⁴³ Philippe et Piat 2009, p. 16.

⁴⁴ Cette double acception n'est pas propre à Bally, et se retrouve de manière contemporaine chez Vendryes 1921 ; Saussure et Meillet, en revanche, n'emploient la locution que dans son sens philologique. Gilles Philippe a montré comment la superposition de ces deux acceptions de la langue littéraire engageait une conception normative de la littérature, enjeu de réactions et de débats extrêmement productifs pour la littérature de la première moitié du XX^e siècle, cf. Philippe et Piat 2009, p. 16-56.

⁴⁵ Bally 1909, p. 224.

⁴⁶ Bally 1909, p. 225.

⁴⁷ Bally 1909, p. 227.

⁴⁸ Bally 1909, p. 224.

⁴⁹ Bally 1925, p. 105.

⁵⁰ Cf. Bally 1931, Chiss 1995, Durrer 1998, p. 189-208.

écrite », qu'illustre la question de l'orthographe chez Bally, justifie le maintien de cette expression dont il reconnaît pourtant explicitement l'équivoque⁵¹.

Il est une troisième dimension de l'analyse de Bally qui réunit l'acception scripturaire et l'acception sociale de la « langue écrite » : la dimension stylistique. C'est par ce point de vue de l'expressivité linguistique que s'élaborent les remarques les plus originales de Bally sur la « langue écrite ». L'écriture est alors envisagée, non plus comme une représentation de la langue parlée ou comme le reflet d'un milieu social, mais comme un processus : un acte de production linguistique. L'approche dynamique de l'écriture reste toutefois embryonnaire. Bien qu'éclatée en différents passages du recueil *Le langage et la vie*⁵², elle est sous-tendue par une même démonstration. L'énonciation écrite est d'abord placée sous le signe d'un double manque : une carence, dans une perspective communicationnelle, avec l'absence physique de l'allocutaire et des éléments extralinguistiques référencés⁵³, et une carence du médium écrit qui se trouve privé de ce que Bally appelle « les éléments musicaux de la parole (accent, intonation, durée, allure du débit) » et de la « mimique »⁵⁴. Ces carences induisent des mécanismes de compensation par l'écriture :

Le lecteur doit donc faire un effort constant pour suppléer à ces moyens d'information ; de son côté, celui qui écrit doit employer certains procédés d'expression, inutiles dans l'usage ordinaire, pour remédier à l'insuffisance de l'écriture ; que ces moyens soient créés par lui ou qu'il les emploie conventionnellement, ils reposent toujours sur des combinaisons un peu conscientes.

D'autre part – et ceci est encore plus important – l'échange des idées, dans la vie ordinaire, est encadré par une situation que les interlocuteurs trouvent toute faite : entourage matériel, choses connues des intéressés, rapports familiaux et sociaux, communauté d'intérêts, etc. L'énonciation en est considérablement facilitée et abrégée. Cette économie de l'effort est refusée à la langue écrite ; elle doit, dans chaque cas, se créer sa situation par des procédés artificiels, des combinaisons plus ou moins compliquées. Une simple lettre à un ami suppose un tout autre ajustement psychique qu'une conversation où l'on parlerait des mêmes choses.⁵⁵

« Combinaisons compliquées » ou « un peu conscientes », « procédés artificiels », « ajustements psychiques » : l'énonciation écrite procède par des opérations présentées comme autant de surplus de conscience épilinguistique. De ces efforts réflexifs résultent les caractéristiques stylistiques de la « langue écrite » dont Bally dresse le constat. La langue écrite est dite « plus réfléchie, plus logique que la langue parlée »⁵⁶ ; elle a un « caractère conscient et artificiel »⁵⁷. Et c'est en raison de cette expressivité moindre que Bally exclut la « langue écrite » de sa stylistique. Les analyses de Bally dessinent, enfin, un rapport de la « langue écrite » au temps, différent de celui de la langue parlée :

⁵¹ « Le style épistolaire confirme cette vue et montre une fois de plus combien le terme de langue écrite est équivoque ; qu'une lettre soit écrite au lieu d'être « parlée », cela n'a pas grande importance ; ce qui en a beaucoup, c'est le ou les milieux qu'elle suppose » (Bally 1909, p. 226).

⁵² Bally 1925, p. 38, 69, 105.

⁵³ « Dans la conversation, la situation est presque toujours donnée ; les choses dont on parle sont sous les yeux ou peuvent être aisément évoquées. Au contraire, quand on écrit, il faut se créer soi-même cette situation, la composer de toutes pièces par l'ordonnance particulière des idées » (Bally 1925, p. 69).

⁵⁴ Bally 1925, p. 69 et 105.

⁵⁵ Bally 1925, p. 105.

⁵⁶ Bally 1925, p. 38.

⁵⁷ Bally 1925, p. 105.

Pierre-Yves Testenoire

Dès qu'on prend la plume, on met le temps dans son jeu ; on peut, à son gré, réfléchir, choisir, combiner. Enfin, ce qui est écrit est destiné à être lu ; on peut donc escompter le loisir dont le lecteur disposera pour comprendre et, au besoin, pour relire.⁵⁸

La dilution du temps induite par l'écriture, qui touche à la fois la production et la réception des énoncés, doit être mise en relation avec « l'achronie » de la langue écrite qui est pointée ailleurs. Si l'écriture « met le temps dans son jeu » comme le veut Bally, c'est à double entente : parce qu'elle dilate le temps de l'énonciation, elle subsume le temps de la diachronie linguistique.

En définitive, chez Bally, la polysémie de la « langue écrite » dessine en creux le champ d'investigation qui sera celui de la stylistique. La « langue écrite », dans ses trois dimensions – achronique, normative et logique – définit négativement trois caractéristiques de sa stylistique : c'est-à-dire une étude synchronique de la fonction expressive de la langue de tous les jours. La notion de « langue écrite » se déploie, chez lui, en maintenant un lien lâche avec le phénomène scripturaire : ainsi s'explique le paradoxe, souvent noté, qui veut que Bally travaille et fasse travailler ses doctorants – Henri Frei et sa *Grammaire des fautes* – sur des énoncés écrits au nom de l'étude de la langue parlée.

Omniprésente dans les écrits linguistiques du début du siècle, la « langue écrite » est, en définitive, une notion aux contours flous. Ses frontières avec la langue littéraire paraissent tout particulièrement poreuses. Cependant, de l'acribie terminologique de Saussure à l'emploi polysémique qu'en fait Bally, la notion joue un rôle dans les théorisations linguistiques de ces années. Pour la définition d'une linguistique générale comme pour l'élaboration d'une stylistique émancipée de la littérature, la « langue écrite » fonctionne comme une figure de l'altérité. Elle reflète, dans son caractère protéiforme même, le champ variable des domaines théoriques alors en construction.

⁵⁸ Bally 1925, p. 69.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires :

- BALLY, Charles ([1909] 1951). *Traité de stylistique française*, Genève-Paris, Klincksieck.
- BALLY, Charles ([1925] 1935). *Le Langage et la vie*, Genève, Droz.
- BALLY, Charles (1931). *Le Français aujourd'hui*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- BALLY, Charles (1932). *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Ernest Leroux.
- BENVENISTE, Émile (2012). *Dernières leçons. Collège de France, 1968-1969*, Paris, Seuil, Gallimard.
- BRUNOT, Ferdinand (1905). *La Réforme de l'orthographe. Lettre ouverte à M. le ministre de l'Instruction Publique*, Paris, Armand Colin.
- BRUNOT, Ferdinand (1922). *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson.
- CONSTANTIN, Émile (2005). « Linguistique générale, Cours de M. le Professeur de Saussure, 1910-1911 » édition de Claudia MEJIA QUIJANO, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 58, 83-290.
- DAUZAT, Albert (1906). *Essai de méthodologie linguistique*, Paris, Honoré Champion.
- HAVET, Louis (1879). « Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes, par Ferdinand de Saussure », *Journal de Genève* du 25 février 1879.
- HAVET, Louis (1908). « Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure », *Journal de Genève* des 16, 18, 20 et 23 novembre 1908, repris dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 16, 21-54.
- HENRY, Victor (1896). *Antinomies linguistiques*, Paris, Alcan.
- FREI, Henri (1929). *La Grammaire des fautes*, Genève, Droz.
- MEILLET, Antoine (1919). « La langue et l'écriture », *Scientia*, 26, 290-293.
- MEILLET, Antoine (1921). *Linguistique générale et linguistique historique*, Paris, Honoré Champion.
- MEILLET, Antoine (1995). *Pour un manuel de linguistique générale*, édition de Fiorenza GRANUCCI, Rome, Atti della Accademia Nazionale dei Lincei.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*, édition de Charles BALLY et Albert SECHEHAYE, Genève, Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1968). *Cours de linguistique générale. Tome 1*, édition critique de Rudolf ENGLER, Wiesbaden, Otto Harrassowitz.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1974). *Cours de linguistique générale. Tome 2 : Notes de F. de Saussure sur la linguistique générale*, édition critique de Rudolf ENGLER, Wiesbaden, Otto Harrassowitz.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1996). *Premier cours de linguistique générale (1907). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger*, édition d'Eisuke KOMATSU et George WOLF, Amsterdam, Elsevier.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1997). *Deuxième cours de linguistique générale (1908-1909). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger et Charles Patois*, édition d'Eisuke KOMATSU et George WOLF, Amsterdam, Elsevier.
- SAPIR, Edward (1921). *Language. An Introduction to the study of speech*, New York, Harcourt, Brace and Company.
- SECHEHAYE, Albert (1908). *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, Paris, Honoré Champion.
- VENDRYES, Joseph ([1921] 1968). *Le Langage. Introduction linguistique à l'histoire*, Paris, La Renaissance du livre.

Pierre-Yves Testenoire

Sources secondaires :

- ADAM, Jean-Michel (1997). *Le Style dans la langue*, Lausanne-Paris, Delachaux-Nestlé.
- ANIS, Jean, CHISS, Jean-Louis, PUECH, Christian (1988). *L'écriture. Théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck.
- AUROUX, Sylvain (éd.) (2007). *Le Naturalisme linguistique et ses désordres. Histoire Épistémologie Langage 29/II*.
- AUROUX, Sylvain (2007). « Le paradigme naturaliste », *Histoire Épistémologie Langage 29/II*, 5-15.
- BERGOUNIOUX, Gabriel (1992). *Aux origines de la linguistique française*, Paris, Pocket.
- CATACH, Nina (éd.) (1988). *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS éditions.
- CHISS, Jean-Louis (1995). « À partir de Bally et Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues », *Histoire Épistémologie Langage 17/I*, 19-40.
- CHISS, Jean-Louis et PUECH, Christian (1983). « La linguistique et la question de l'écriture : enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales », *Langue française 58*, 5-24.
- CHISS, Jean-Louis et PUECH, Christian (1999). *Le Langage et ses disciplines. XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Duculot.
- DESMET, Piet (1996). *La Linguistique naturaliste en France (1867-1922). Nature, origine et évolution du langage*, Leuven et Paris, Peeters.
- DERRIDA, Jacques (1967). *De la grammatologie*, Paris, Minuit.
- DURRER, Sylvie (1998). *Introduction à la linguistique de Charles Bally*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- FOREL, Claire (2007). *La Linguistique sociologique de Charles Bally*, Genève, Droz.
- GELB Ignace J. ([1952] 1973). *Pour une théorie de l'écriture*, Paris, Flammarion [traduction de *A study of writing*, Chicago, Chicago University Press].
- HARRIS, Roy (1993). *La Sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS éditions.
- HARRIS, Roy (2003). « L'écriture : pierre d'achoppement pour la sémiologie saussurienne », BOUQUET, Simon (éd.), *Saussure*, Paris, L'Herne, 228-233.
- KLIPI, Carita (2010). *La Vie du langage. La linguistique dynamique en France de 1864 à 1916*, Lyon, ENS éditions.
- PHILIPPE, Gilles et PIAT, Julien (éd.) (2009). *La Langue littéraire. Une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*, Paris, Fayard.
- REDARD, Georges (1976). « Ferdinand de Saussure et Louis Havet », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris 71/1*, 313-349.
- TESTENOIRE, Pierre-Yves (2012). « L'origine de l'écriture, un enjeu de la linguistique saussurienne ? » NEVEU, Franck et alii (éd.), *3^e Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF'12*, Lyon, EDP sciences, 803-816 : http://www.shs-conferences.org/index.php?option=com_article&access=doi&doi=10.1051/shsconf/20120100145&Itemid=129
- TESTENOIRE, Pierre-Yves (2013). *Ferdinand de Saussure à la recherche des anagrammes*, Limoges, Lambert Lucas.